

PROJET « SANI TSAPTA »
ORGANISATION DE VOYAGE D'ÉTUDES
VISITE ET ANALYSE DU SYSTEME DE CREDIT LATRINES A DOGONDOUTCHI : QUELLES
AMELIORATIONS ET PISTES DE REPLICATION AU NIGER?
DU 18 AU 20 NOVEMBRE A DOGONDOUTCHI

La crise économique internationale durement ressentie par les pays du Nord et du Sud à la fin des années 80 a eu déjà comme conséquence une tendance à la diminution des fonds de l'Aide Publique au Développement¹, visant à favoriser une plus grande responsabilité financière des pays du Sud dans le processus de développement. Cette nouvelle politique d'ajustement structurel en direction des pays du Sud y a occasionné un transfert progressif des responsabilités financières de l'Etat vers les localités ou communautés qui ne sont pas véritablement préparées. Il fallait donc recourir à d'autres sources de financement pour combler les fonds nécessaires au financement de programmes sociaux comme l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations rurales et périurbaines déjà ignorés souvent par les circuits classiques bilatéraux et multilatéraux de financement du développement des pays pauvres.

Cette nouvelle donne a favorisé l'émergence de partenariats de coopération décentralisée et de solidarité internationale en faveur du développement local : l'entité territoriale est alors ciblée pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide.

C'est ainsi qu'à l'instar de la plupart des pays en développement, l'on a assisté ces dernières années au Niger à la promotion de structures de micro finance par les partenaires au développement pour booster l'économie locale à travers des activités productives (agriculture, élevage, pêche), commerciales (petit commerce de rue). Plus rarement, la micro finance a été développée pour la fourniture de Services Publics comme l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

Les succès enregistrés par ces structures dans les secteurs productifs et commerciaux, sont ils transposables au secteur de le l'eau et de l'assainissement dont le financement continue de poser des défis² majeurs ? L'initiative de crédit-latrines entreprise dans ce sens à Douthi est elle reproductible à l'échelle du pays ? Quelles améliorations apporter à cette expérience ?

C'est sur ces questions que se sont penchés durant trois jours une vingtaine de professionnels intervenant dans le domaine de l'assainissement avec leurs pairs de la Commune Urbaine de Dogondoutchi.

¹ En particulier pour les programmes sociaux comme l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Assainissement.

² La crise financière internationale reste encore ambiante et on parle maintenant de mécanismes de financement innovants

Qui était présent ?

Animateur : Mohamadou ALBEIDOU, RAIL Niger

Intervenants : Soumana Souley dit Lacho, RAIL Niger, Coopération Décentralisée Dogondoutchi – Orsay, Seydou Yacoubou et Hamza Alassane du Comité Central de Salubrité (CCS) de la Commune Urbaine de Doutchi.

Comment ça s'est passé ?

1^{er} temps : écouter – observer – questionner

Présentation du système de crédit latrines sous forme de communication par un des acteurs clés étayée des témoignages des autres, ensuite constats/questions d'éclaircissement des participants ;

2^{ème} temps : apprécier et proposer

Table ronde entre participants et « architectes » du système actuel de crédit latrines au service des communautés pour analyse et formulation de propositions d'amélioration et de pistes de répliation par les participants.

Les **mots-clés** pour aider aux réflexions : Marketing social, effet d'entraînement, acteurs et rôles, micro finance, processus d'octroi de prêt, taux d'intérêt, garantie, technologie d'assainissement, insuffisances, amélioration, répliation.



Présentation du système par les acteurs clés



Visites de terrain et témoignages
des acteurs locaux

De quoi a-t-on parlé ?

Voir la présentation de Soumana Souley

1. Contexte : lancement d'un programme d'assainissement à Dogondoutchi

Suite à des constats patents de pollution avancée du milieu et de menaces du cadre de vie des populations du fait des matières fécales, une enquête a été menée par les services de la Mairie de Ville en 1987. Les résultats de cette enquête ont révélé entre autres l'absence de latrines familiales dans 95% des ménages, des factures de soins de santé gonflées par les maladies liées au péril fécal.

Conscient de l'urgence de répondre à cet enjeu sanitaire, la coopération liant la Mairie de Douthi à la commune d'Orsay s'est engagée dans une action de résorption à long terme de l'insalubrité.

2. Spécificités du programme

Afin de réduire voire maîtriser les écoulements d'eaux usées domestiques et excréta humains (péril fécal) la Mairie de Douthi et ses partenaires ont appuyé l'équipement des ménages en latrines. Cependant, la construction d'infrastructures onéreuses que supposent les programmes d'assainissement n'était pas supportable par le budget d'une mairie comme celle de Douthi. Une solution de financement originale a donc été élaborée. En effet, le financement de la construction de latrines et puisards est réalisé par les bénéficiaires grâce à la mise en place d'un fonds de roulement initial. Le paiement de tout ou partie de l'infrastructure conduit le bénéficiaire à s'approprier véritablement son équipement. Les inscriptions au fonds ont été ouvertes pour pouvoir bénéficier d'un crédit de 50 000 à 60 000 FCFA sur douze mois sans intérêt. Ces crédits ont été octroyés sur un fonds de 4 000 000 F CFA mis à disposition du projet par la coopération technique belge (CTB). Les bénéficiaires de ces prêts ont ainsi pu acheter les matériaux nécessaires et payer les maçons pour construire un complexe de puisard latrine mis au point par le projet, techniquement adapté au contexte géologique de Dogondoutchi. Les chefs de ménages ont ensuite remboursé leurs échéances mensuelles, renouvelant ainsi tous les 12 mois le fonds initial qui, à la fin des remboursements, a pu financer des crédits à 50 nouvelles familles.

Ainsi, de 1996 à 2005, 351 latrines ont été réalisées par le projet et 266 autres de même standards par effet induit de l'opération « crédits latrines ». Les insuffisances de l'initiative couplées à l'insécurité alimentaire de 2004 ont conduit à la disparition de ce premier fonds de roulement. Un autre de 2 883 000 F CFA a été déboursé par la coopération décentralisée pour relancer l'initiative. Parallèlement, il a été décidé de confier la gestion des crédits à une institution de la micro finance plus expérimentée. La deuxième somme a constitué en même temps de fonds de garantie au niveau de cette institution.

3. Acteurs impliqués

Ce programme est le fruit d'une collaboration étroite entre :

1.1. La Mairie

Ensemble avec les différents partenaires/acteurs impliqués elle :

- coordonne les activités de définition et de mise en œuvre de la stratégie ;

1.2. délègue la responsabilité de la question de promotion de la salubrité à un tiers : le Comité Central de Salubrité

- annonce et reçoit les inscriptions des bénéficiaires au démarrage de chaque campagne ;
- apporte sa contribution à la réalisation des ouvrages en assurant le transport des matériaux locaux et le contrôle technique dans l'esprit de respect des dispositions du code d'hygiène publique

1.3. Le Comité Central de Salubrité (CCS)

Composé des représentants des Comités de Salubrité des Quartiers (CSQ), élus, comité d'échanges Dogondoutchi-Orsay, il :

- assume la responsabilité de délégation de maîtrise d'ouvrage de salubrité transférée par la commune ;
- assure les actions de mobilisation communautaire et de marketing social (proximité, intimité, honneur et prestige de la famille, commodité pour recevoir des étrangers, etc.) nécessaires à la réussite et à la pérennisation de l'initiative de crédit-latrines ;
- assure une organisation et un suivi bénévole des réalisations (répartition des maçons et production des briques), en appui à la Mairie actuellement en déficit de ressources humaines techniques.

1.4. Le Bénéficiaire :

- formule sa demande de latrine en s'inscrivant auprès de la Mairie qui transfère la liste à l'Equipe du Projet et le CCS qui traitent et transmettent les dossiers retenus à la Mutuelle de Crédit pour l'ouverture des comptes ;
- formule sa demande de crédit à hauteur du coût de son ouvrage dont les éléments de coût lui sont clairement expliqués après réalisation complète ;
- rembourse son crédit sur un échancier adapté convenu avec la Mutuelle ;
- apporte la main d'œuvre non qualifiée (excavation des fouilles de latrines et puisards, mobilisation des matériaux locaux : moellons, sables, graviers)

1.5.L'Équipe technique du projet (Echanges Orsay-Doutchi) :

- estime les quantités des matériaux de construction nécessaires à la réalisation de l'ouvrage ;
- établit et explique aux bénéficiaires et CCS des éléments de coût constituant le prêt (matériaux de construction : ciment, fer à béton, tuyau PVC, frais de main d'œuvre maçon, etc.)
- établit les outils de mise en œuvre (fiche de prêt, fiche de remboursement, contrat individuel de prêt, liste des bénéficiaires par zone géographique) ;
- identifie des fournisseurs des matériaux de construction et passe les commandes.
- met en place un fonds de garantie sur un compte au niveau de la Mutuelle et garantit devant cette dernière les prêts des bénéficiaires à hauteur de 80%.

1.6.L'Institution de micro finance :

C'est le Crédit Mutuelle du Niger, filiale de Crédit Mutuel France, il :

- assure la professionnalisation du système de recouvrement des prêts octroyés à travers le fonds de roulement qui constitue en même temps la garantie ;
- couvre à hauteur de 20% les risques de défaut de paiement des prêts contractés par les bénéficiaires.
- informe l'Equipe technique du Projet à temps de tout manquement ou retard de paiement de bénéficiaire afin de procéder à l'application des termes du contrat de prêt.

4. Etapes de réalisation du programme

- i. Identifications des acteurs
- ii. Sensibilisation sur la prise en charge des coûts de l'ouvrage
- iii. Apport de contrepartie correspondant aux frais de main d'œuvre du maçon
- iv. Choix, formation et équipement des maçons³ par le projet
- v. Recherche de local de stockage des matériaux de construction
- vi. Identification des fournisseurs des matériaux
- vii. Tenue des réunions d'informations
- viii. Désignation des responsables des bénéficiaires
- ix. Mobilisation et transport des matériaux locaux (sables, graviers et moellons pour le puisard)
- x. Contribution à la main d'œuvre non qualifiée (excavation des fouilles des fosses de la latrine et du puisard)

³ Ceux-ci sont identifiés/désignés par la population et présentés à l'Equipe technique du Projet

5. Processus d'octroi du prêt

- i. Action frontale de marketing social pour faire désirer la latrine et susciter le besoin
- ii. Le bénéficiaire formule sa demande de latrine
- iii. Le système de prêts composé de l'Equipe du Projet, du CCS et de la Mairie l'informe des conditions (coût : 60 000 FCFA⁴, ouverture de compte préalable à la mutuelle, versement de 7 000 FCFA de frais de main d'œuvre du maçon, investissement physique dans la mobilisation des matériaux locaux (sable, gravier moellons) et la main d'œuvre non qualifié (excavation des fosses).
- iv. Le bénéficiaire accepte les conditions, il ouvre un compte d'épargne à la Mutuelle de Crédit qui a déjà signé une convention d'ouverture de compte de garantie des prêts avec le système de prêts
- v. Le système de prêt préfinance la construction de l'ouvrage et la réceptionne.
- vi. L'ouvrage complètement terminé, le système de prêts évalue le coût réel et définitif et demande au bénéficiaire de formuler sa demande de prêt à hauteur dudit coût en remplissant une fiche à cet effet.
- vii. La Mutuelle accepte le prêt, le bénéficiaire signe un contrat individuel⁵ de prêt avec paiement à tempérament (12 à 15 mois) convenu avec la Mutuelle. Le système de prêt appose aussi son contreseing.
- viii. La mutuelle vire directement le montant du prêt dans le compte du Projet qui a préfinancé la réalisation. A partir de ce temps le délai⁶ de remboursement commence à courir pour le demandeur. En cas de défaut de paiement du demandeur de prêt par rapport à son échéancier, la Mutuelle alerte à temps le Projet qui somme le bénéficiaire de s'exécuter. S'il n'y parvient pas, la Mutuelle débite le compte de garantie à hauteur du montant de l'échéancier convenu au contrat.

6. Réalisations d'ouvrages

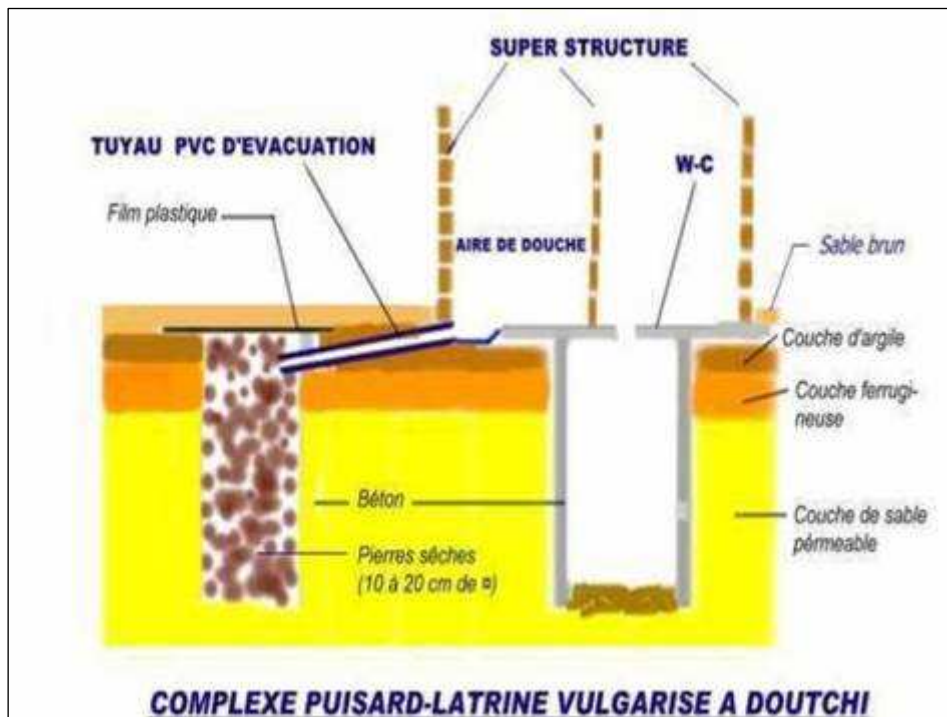
Le programme propose aux bénéficiaires des latrines et puisards familiaux. Les complexes latrines/puisards développés par le RAIL répondent à deux contraintes essentielles :

- Construire des latrines et des puisards solides pour un coût minimum. Ainsi, ces complexes sanitaires sont simples (simple fosse) et à la portée financière de nombreux ménages nigériens. Le coût du complexe présenté dans la figure suivante est de l'ordre de 70.000 FCFA.
- Résoudre à la fois le problème des eaux usées et des excréta : le puisard associé à la latrine reçoit les eaux de douches, de lessive, etc. qui ne sont plus déversées anarchiquement dans les rues.

⁴ Mais variable avec les prix de vente publics des matériaux comme le ciment sur le marché local

⁵ Initialement, c'était un contrat de prêt octroyé à un groupe solidaire constitués de plusieurs bénéficiaires d'une même zone géographique. Mais ce système a montré ses limites. Les personnes en charge de collecter au sein du groupe l'argent pour les échéances ont rencontré des difficultés. Une augmentation de leur gratification n'a rien fait. Le fonds initial a disparu en 2004 faute de recouvrement.

⁶ En commençant à provisionner son compte dès son ouverture, cela donnait plus de temps au demandeur pour le remboursement de son prêt. Mais cette option n'a pas été choisie.



Ces complexes latrines/puisards, vulgarisés par le RAIL notamment à Dogondoutchi, Filingué, Tillabéri et Téra, sont donc composés de :

- une latrine à fosse sèche simple et à dalle de type SANPLAT. La fosse sert au stockage des excréta, les liquides s'infiltrant dans le sol. La taille de la fosse est calculée en fonction du nombre d'utilisateurs. La fosse doit être vidangée et curée quand elle est pleine.
- Un lieu de douche relié à un puisard filtrant. Les eaux de douches, de lessives, etc. s'écoulent dans le puisard et s'infiltrent dans le sol (le puisard est construit assez profond pour atteindre la couche sablonneuse, si la surface est argileuse). Le puisard doit être construit à l'intérieur de la concession, pour éviter les débordements et/ou déversements dans la rue en cas de bouchage. Le puisard est facile d'entretien et peut être aisément nettoyé s'il vient à se boucher.



Latrines Sanplat présentées lors du voyage d'étude

Quelques remarques issues de la visite des ouvrages

Constat	Questions d'éclaircissement	Réponses
<p>(i) fosse de latrine - utilisation pour le soutènement de la fosse de briques creuses qui résistent moins dans la durée à l'agressivité des boues de vidange - absence de tuyau ventilation pour l'aération de la fosse et la diminution des odeurs et la chaleur dégagées par les réactions biologiques (microorganismes).</p> <p>(ii) dalle de latrines Cas de malfaçon rencontrée (pente trop raide : cf. photo ci-dessus marquée par une *) au niveau de la dalle d'une nouvelle réalisation qui pourra sérieusement miner l'accès des vieilles personnes et autres handicapés et s'accommode moins pour l'utilisation de bouilloire pour la toilette annale</p> <p>(iii) fermeture du trou de défécation Quasiment absente sur les anciennes réalisations : son défaut favorise l'émission d'odeurs en continu et de prolifération d'arthropodes, vecteurs de maladies.</p> <p>(iv) Dispositif de lavage de mains Inexistant dans les solutions d'assainissements proposées dans la démarche</p>	<p>Existence de suivi et contrôle technique ?</p> <p>Existence de déficiences qualitatives au niveau des solutions techniques proposées (briques creuses, absence d'aération de la fosse, absence de dispositif de lavage de mains etc.) ?</p>	<p>Le suivi et contrôle technique lors de la visite ne sont pas toujours poussés, ce qui peut expliquer le cas de malfaçon décrit ci-dessus. Cela est lié au déficit de la Mairie en ressources humaines techniques. Un agent Eau et Assainissement est en cours de recrutement par la Mairie pour pallier cette insuffisance.</p> <p>Le choix a été fait de privilégier des technologies correspondant aux capacités réelles des bénéficiaires. Il s'agit d'adopter ici une politique de quantité d'assainissement à faible coût pour résoudre rapidement le problème de péril fécal. Plus le coût de l'ouvrage est élevé, moins sera le nombre d'ouvrages à réaliser et plus bas sera le taux de recouvrement des prêts et par voie de conséquence les chances de succès de l'initiative.</p>
<p>(i) Utilisation Elle semble correcte sur les ouvrages visités (pas de selles sur les dalles ou les bords des trous de défécation)</p> <p>(ii) Entretien Il est acceptable sinon bon sur l'ensemble des ouvrages visités</p> <p>(iii) Lavage des mains L'existence de bouilloire à coté ou à l'intérieur des latrines est un bon indicateur. Par contre, il n'y a pas toujours de savon.</p>	<p>Existe-t-il des séances de sensibilisation sur le lavage de main au savon ?</p> <p>Existe-t-il de la sensibilisation post-réalisation sur l'utilisation rationnelle des latrines ?</p>	<p>Oui, ces séances sont organisées périodiquement par le CCS sur le lavage des mains mais aussi sur d'autres aspects.</p> <p>Oui, mais la variabilité des effets/impacts reste tributaire du niveau d'instruction des bénéficiaires. Les thèmes de sensibilisation insistent surtout sur l'utilisation du couvercle, l'utilisation de pots ou le ramassage correct et à temps des selles des enfants puis mise en latrines.</p>
<p>(i) Gestion des boues de vidange Faible prise en compte de cette dimension quoi qu'importante dans la démarche</p>	<p>Existence des actions concrètes dans ce sens ?</p>	<p>Oui, à l'instar de Filingué, Douchi a mis en place un service de vidange à prix modéré. Cela a consisté pour l'Equipe du Projet à identifier et à équiper (en citerne à traction animale, motopompe et équipements de protection) des prestataires privés de la Ville déjà bien engagés sur ce maillon de l'assainissement. Dans cette lancée, 1 Technicien d'assainissement et 2 vidangeurs (1 manuel et 1 mécanique) ont participé à un voyage d'études organisé à cet effet en avril dernier à Filingué pour s'inspirer de leur expérience.</p>

Compléments d'informations sur le système suites aux questions des participants

Mécanismes de suivi-évaluation

Il n'y a pas véritablement de dispositif de suivi-évaluation classique en tant que tel, il y a certains Indicateurs Objectivement Vérifiables comme :

- la disparition de mouvements de femmes transportant de pots de chambre au crépuscule et à l'aube et par voie de conséquence celles des sites de pollution fécale et de défécation à l'air libre en général;
- l'absence de selles d'enfants dans les cours d'habitations.
- le nombre d'ouvrages réalisés du fait de l'initiative ainsi que ceux résultant de son effet d'entraînement : 617 latrines dont 351 sur prêt.

Approche genre

Les femmes sont prises en compte dans la démarche : il y a 4 femmes sur 12 membres au sein du CCS, instance en charge de toutes les questions de salubrité de la Ville.

7. Analyse de la démarche et propositions d'améliorations

Issues de Table ronde entre participants et « architectes » du système actuel de crédit latrines au service des communautés de Douthi

7.1. Système de crédit latrine

Item	Enseignements reçus ⁷	Difficultés et Insuffisances constatées ⁸	Pistes d'amélioration/dispositions déjà prises dans ce sens
(i) Concept	Très ingénieuse idée de faire connaître un tel mécanisme de financement innovant : tous les participants étaient agréablement surpris d'apprendre pour la première fois l'existence d'une application réussie du micro crédit à l'assainissement (jusque là bien connu dans les secteurs productifs et commerciaux)		Extension des activités à d'autres secteurs de l'AEP en poussant la réflexion dans le sens de l'amélioration de l'accès à l'eau potable en : (i) milieu urbain par la promotion de branchements sociaux à Dogondoutchi Ville (ii) milieu rural par la mise en place et/ou redynamisation de dispositifs de maintenance et de service après vente pour le parc des PMH ⁹ des villages satellites de la Commune Urbaine de Dogondoutchi Insertion de compétitions interquartiers avec remises de prix aux lauréats à travers des campagnes de promotion de salubrité pour favoriser l'émulation et le dynamisme en continue en faveur de l'assainissement
(ii) Dispositif organisationnel		Absence d'implication effective des services techniques déconcentrés de l'Administration (Hydraulique, santé, développement communautaire) dans l'organisation et la mise en œuvre, malgré leur appartenance théorique au CSC .	Insistance sur leur implication pleine et entière afin qu'il y ait véritablement une déclinaison des politiques nationales en la matière au niveau local et communautaire.
(iii) Stratégie de mise en oeuvre	(i) Alliage de participation financière et physique des bénéficiaires : gage d'appropriation et partant de pérennisation de l'initiative. Cela permet aussi de renforcer le sens de la responsabilité collective. (ii) Une correction permanente de trajectoire pour davantage de performances et de pérennité de l'initiative : recadrage de l'opération en fonction des leçons tirées du passé. (iii) Le remboursement à tempérament est gage d'inclusion et d'équité de toutes les catégories socioprofessionnelles devant l'accès au service proposé. (iv) Une survie de l'initiative grandement tributaire de l'abnégation constante des membres des structures communautaires (CCS et CSQ) mises en place.	Distorsions entre les responsabilités (énormes : animation-sensibilisation, gestion des prêts etc.) des membres du CCS et leur manque d'expertise en la matière.	Motivations et renforcement des membres par des voyages d'études dans la sous-région et en France sur des expériences similaires

⁷ Avancés par les participants venus d'ailleurs

⁸ Avancées par les participants venus d'ailleurs

⁹ Pompe à Motricité Humaine. La redynamisation inclut également la restructuration du réseau d'artisans réparateurs.

7.2. Processus d'octroi des prêts.

Item	Enseignements reçus	Difficultés et Insuffisances constatées	Pistes d'amélioration/dispositions déjà prises dans ce sens
(i) Marketing social	<p>Mobilisation communautaire autour de l'initiative, assurée dans la durée de manière endogène (sur fonds propres par des bénévoles constamment engagés).</p> <p>Pertinence des thèmes de sensibilisation employés, canaux de communication et fréquences des séances au démarrage de l'initiative : à la 1^{re} campagne les inscriptions ont afflué avec 5 fois plus de demande que d'offre en complexe latrine-puisard.</p> <p>La transparence dans l'explication des éléments de coût du complexe latrine-puisard est gage de confiance et d'adhésion des bénéficiaires à la démarche</p>	<p>Effritement probable des efforts de marketing dans la durée du fait de sa rétrocession au CCS sans véritable moyens financiers ni expertise suffisante.</p> <p>Absence de mesures d'accompagnement comme la sensibilisation des bénéficiaires à l'utilisation et à l'entretien des ouvrages réalisés (service après vente)</p>	<p>Mise en place graduelle d'un appui institutionnelle au CCS par la Mairie et le Projet de Coopération Décentralisée Orsay-Dogondoutchi : moyens logistiques adaptés, matériel audiovisuel, primes individuels d'encouragements, etc.</p> <p>Etablissement de programmations mensuelles de sensibilisation avec suivi évaluation pour et par le CCS</p> <p>Ajouter aux thèmes habituels de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'acquisition d'un dispositif de gestion des eaux usées et excréta permet souvent d'apaiser les relations de voisinage souvent dégradées par les gênes visuelles et olfactives occasionnées par ceux qui n'ont pas de système d'évacuation ; - Permettre aux populations d'avoir accès à un assainissement adéquat leur permettant de recouvrer leur dignité : les femmes n'ont plus à se cacher pour déféquer et recouvrent leur intimité et sécurité physique¹⁰. - Les enfants vivant dans des environnements insalubres portent fréquemment environ 1000 vers parasites intestinaux à la fois qui les menacent d'absentéisme, de somnolence ou de manque de concentration à l'école ; - L'accès à des latrines peut réduire à lui seul 30% des cas de décès d'enfants imputables aux maladies diarrhéiques et le lavage des mains au savon plus de 40%.
(ii) Traitement des dossiers et décaissement	<p>(i) L'évolution des flux de versements dans le compte d'un demandeur donne une idée sur sa capacité et sa volonté d'éponger raisonnablement son crédit : c'est un critère prépondérant dans la sélection des dossiers.</p> <p>(ii) Plus les prêts sont garantis, moins l'IMF encourt de risques et plus les taux d'intérêt sont bas. Dans le cas d'espèce, c'est une garantie solidaire à laquelle l'IMF participe à hauteur de 20% : ce qui constitue indéniablement un gage dans le suivi correct du recouvrement des prêts.</p>	<p>Absence de représentants de l'IMF à la rencontre et d'indication de taux d'intérêt prélevés pour le service des prêts par l'Equipe technique du Projet.</p>	<p>Dans le cadre d'une tarification responsable en adéquation avec le contexte nigérien et le secteur d'intervention (purement social), les participants exerçant dans le secteur de la microfinance ont conseillé un plafond de 1,5%.</p>

¹⁰ Les femmes surtout en période de menstruation cherchant des endroits sombres et plus discrets s'exposent à des risques de morsures de serpents, de viols et autres formes d'agressions sexuelles. Des arguments incitant les femmes à influencer les hommes à réaliser les latrines par orgueil sont aussi générateurs d'efficacité.

	(iii) Des mesures trop rigoureuses à des fins de garantie contre les risques limiteraient les impacts et constitueraient des obstacles majeurs dans l'atteinte des objectifs visés par le crédit-latrines. La modestie de la technologie proposée (gestion eaux usées et excréta à faible coût) facilite un système de prêt individuel avec minimisation des risques de défaut de paiements (prêt sans garantie de sommes insignifiantes).		
(iii) Remboursement des crédit		Un prêt est normalement octroyé pour des activités productives qui permettront de générer des revenus pour rembourser ensuite le prêt. Or le cas des latrines privées qui nous concerne n'est pas directement génératrice de revenus, mais de bien-être pouvant générer des revenus importants seulement à long terme. La réplication de l'action dépend donc grandement de la capacité des contractants à éponger leurs prêts. Pour le cas de Douthi, les taux de remboursement du 1 ^{er} fonds de roulement ont continué à s'effriter au grès des campagnes agricoles pour s'étioler définitivement avec la crise alimentaire de 2004.	Professionnalisation de la gestion des crédits dans le cadre d'un partenariat avec l'IMF qui garantit solidairement avec le Projet le nouveau fonds de roulement reconstitué de 2.883.000 FCFA par le Projet Orsay-Dogondoutchi.
(iv) Suivi-évaluation	La rigueur à ce niveau (gestion des crédits) est beaucoup plus indispensable. Suite au suivi-évaluation il a été recommandé l'abandon du contrat de groupe solidaire au profit du contrat individuel de prêt garanti et de professionnaliser le processus d'octroi et recouvrement des prêts via le suivi par une institution spécialisée en la matière. Ce nouveau dispositif et ces outils de suivi, quoique toujours flexibles, préviendraient mieux une extinction des fonds de roulement initiaux que les partenaires financiers pourraient consentir d'avancer.	Absence de schéma organisationnel pour le système actuel de crédit latrine en vigueur à Douthi	L'élaboration minutieuse et la diffusion d'un schéma organisationnel pour le système ainsi que les outils mis au points (fiche de prêt, fiche de remboursement, fiche individuel de prêt) auprès des acteurs du secteur favoriseront de toute évidence une mise à l'échelle de l'initiative. Il s'agit là d'amplifier en terme de portée et de pertinence une expérience singulière d'organisation humaine impliquant bénéficiaires et prestataires privés. et de développement d'expertise locale pour un « service à soi même ».

7.3. Réalisation et gestion post-réalisation des ouvrages

Item	Enseignements reçus	Difficultés et Insuffisances constatées	Pistes d'amélioration/dispositions déjà prises dans ce sens
(i) Technologie d'assainissement retenue : complexe latrine-puisard	Le puisard filtrant peu connu des professionnels de l'assainissement est une bonne technologie de gestion d'eaux usées à faible coût qu'il importe de vulgariser partout où les conditions géologiques s'y prêtent.	Limitation du choix à un seul type d'ouvrage	Ce qui est perçu comme insuffisance par les participants se justifie par les impératifs de coût qu'il faut nécessairement maîtriser pour que l'initiative puisse se perpétuer. Toutefois, il serait utile d'entreprendre des enquêtes sur la satisfaction des utilisateurs et, le cas échéant, proposer des améliorations pour ceux qui le désirent (logique d'échelle d'assainissement)
(ii) Construction de l'ouvrage	<p>L'investissement physique pour les tâches de main d'œuvre non qualifiée a l'avantage de limiter les coûts de réalisation et d'assurer l'engouement du bénéficiaire.</p> <p>La formation des maçons locaux à la réalisation de ce type de complexes participe à la promotion de l'accès des communautés à des meilleurs services d'assainissement</p>	<p>L'absence de cheminée d'aération favorise le développement d'odeurs et de chaleur qui pourrait décourager certains utilisateurs</p> <p>L'utilisation d'armatures Ø 6 mm jugées trop fines par les participants pour la sécurité de la dalle SanPlat</p> <p>Réticence ou faible motivation des bailleurs de maisons en location à équiper les concessions en bail</p>	<p>Il faut désormais construire des latrines SanPlat améliorées (fosses ventilées)</p> <p>Les participants recommandent l'utilisation d'armatures Ø 8 mm. Toutefois, la dalle SanPlat travaille en béton précontraint, ce qui limite les risques de rupture même avec les Ø 6 mm. Du reste aucun cas d'accident n'a été signalé depuis le démarrage.</p> <p>Le CCS est intervenu auprès de la Mairie afin qu'elle assujettisse l'autorisation de construire à l'existence d'au moins un équipement d'assainissement du type de complexe latrine-puisard proposé dans cette initiative. Du reste, les locataires étant essentiellement des fonctionnaires, n'habitent jamais des concessions sans ce type de commodité.</p>
(iii) Contrôle technique de l'ouvrage		Déficit de ressources humaines aux niveaux de la Mairie comme de l'Equipe technique du Projet, obligeant le CCS à jouer ce rôle	Recrutement de personnel technique à cet effet comme déjà préconisé par la Mairie avec l'appui du Projet (en cours).
(iii) Suivi post-réalisation de l'ouvrage	L'existence de suivi post réalisation aurait pu permettre d'éviter l'effritement des taux de recouvrement ayant conduit à l'extinction du 1 ^{er} fonds de roulement en 2004.	<p>Absence de budget pour cette activité</p> <p>Absence de démarche qualité</p>	<p>Mener le plaidoyer nécessaire pour la prise en compte de cette activité dans l'élaboration des budgets futurs de la Mairie</p> <p>Conduites d'enquêtes sur la satisfaction des ménages quant à la technologie proposée (suivi évaluation) : la volonté de payer des bénéficiaires pourra en dépendre grandement d'où l'éventualité de l'érosion progressive du taux de recouvrement qui s'est annulé en 2004.</p>

8. Pistes de répliation :

Elles pourront s'envisager à travers les points suivants :

- **Commune** : Engagement du Maire et motivation de l'agent d'hygiène à travers le service d'assainissement à appliquer les fondamentaux du code d'hygiène publique, à appuyer en matériels. Suivi sur le long terme des acteurs en charge de l'assainissement pour que chacun joue pleinement son rôle;
- **Structures communautaires de base (CCS)** : renouvellement constant de l'engagement, l'esprit de bénévolat et la transparence des membres, pour une mobilisation communautaire permanente en faveur de l'initiative. Réfléchir aussi perpétuellement à des mesures incitatives permettant d'encourager les efforts bénévoles des membres;
- **Choix de l'IMF** : l'engagement de l'institution de microfinance en faveur de l'assainissement est prépondérante dans la réussite de l'initiative en raison du caractère incertain lié aux secteurs sociaux (improductifs dans l'immédiat). A cet effet, il serait judicieux d'encourager les demandeurs de prêts latrines à participer au développement d'autres activités génératrices de revenus chez la même institution.
- **Suivi et évaluation de l'activité** : insister sur l'esprit de bénévolat, la transparence et les soucis d'équité devant l'accès des acteurs impliqués. Des enquêtes sur la satisfaction des usagers ainsi que la recherche des éventuelles raisons de baisses de demandes en latrines et de taux de recouvrement pourront mieux guider sur les mesures correctives à prendre.
- **Outils de mise en œuvre** : capitaliser l'expérience, standardiser les outils utilisées et les diffuser auprès des acteurs de l'assainissement à travers les site webs de RAIL et de Projection

Idées clés

- La prise en charge de l'assainissement en général et liquide en particulier relève des obligations régaliennes de la **Mairie**. La gestion du service doit donc s'inscrire dans une démarche de responsabilisation et de prise du leadership par les communes ;
- Pour une gestion durable du service public d'assainissement il est important de mettre en place un système de **suivi et contrôle du service** par un Agent d'Hygiène et d'Assainissement ou une autre structure de suivi (comme le CCS) ;
- Le « cas d'école » de Dogondoutchi, objet de la présente visite est le fruit d'une **assistance financière et technique de la Coopération Décentralisée** Dogondoutchi – Orsay. L'Etat, les ONGs nationales et étrangères et autres structures à vocation philanthropique pourront en faire autant si l'initiative est diffusée.

Les participants ont convenu qu'une réplique de « l'initiative de Dogondoutchi » bénéficiant de l'adhésion des communautés et de leurs autorités communales est un moyen bien adapté à notre contexte pour amorcer un financement endogène durable de l'assainissement.

Pour en savoir plus ?

Mettre en œuvre un service d'assainissement durable en milieu urbain dans le cadre de la décentralisation au Niger - Document de capitalisation des projets d'assainissement de l'ONG RAIL-Niger", ONG RAIL-Niger (2007)

http://www.reseauprojection.org/wiki/images/2/2f/Capitalisation_Assainissement_RAIL.pdf

(consultable dans les locaux du RAIL - à demander auprès de la cellule RCA)

Le micro crédit pour l'eau et l'assainissement, IRC (International Water and Sanitation Centre) (1995)

http://www.pseau.org/outils/ouvrages/micro_credit_irc.pdf

Le microcrédit pour l'accès aux services d'eau, Sophie Trémolet in *Financer les services d'eau potable dans les petites agglomérations, via des opérateurs privés locaux*, Atelier-Débat ContrEAUverses du 30 & 31 août 2010, GRET, AFD (p74-77)

ANNEXE 1 : Liste et adresses des participants au voyage d'études crédit latrines Doutchi

N°	Noms et prénoms	Structure	Provenance	Numéro téléphone	Emails
1.	Mohamadou Albeidou	RAIL Niger	Niamey	90251746	albeidoum@yahoo.fr
2.	Mme Salifou Housseina	Mairie	Doutchi	90417672	
3.	Seydou Yacoubou	Comité C Salubrité	Doutchi	90562329	
4.	Hamza Alassane	Comité C Salubrité	Doutchi	93827810	
5.	Melle Halidou Kangueye Aminatou	Mutuelle Bombatou	Tillabéri	96466999	bonbatou2010@yahoo.fr
6.	Ibrahim Chaibou	Commune 1	Zinder	96476150	ibrahimchaibou12@yahoo.fr
7.	Boubacar Oumarou	ONG DEMIE	Tillabéri	96268962	
8.	Dr Soumana Oumarou	ONG MPDL	Konni	96081133	sumanaumaru@yahoo.fr
9.	Naguibou Hamadou	BERIA	Niamey	96969506	naguibouh@yahoo.fr
10.	Moumouni Hamadou	Commune urbaine	Tillabéri	96523111	albora3@yahoo.fr
11.	Gaya Yacoubou	BEEEI	Niamey	90123993	gayayacoubou@yahoo.fr
12.	Bétou Bizo	ONG Rayuwa Karkara	Zinder	96407411	betoubizo07@yahoo.fr
13.	Ibrahim Sani	Consultant Indépendant	Tahoua	90582058	ib.sani@yahoo.fr
14.	Yagi Guéro Ibrahim	DEP MC/PSP	Niamey	90788446	ygibrahim@yahoo.fr
15.	Amadou Harouna	Animateur Commune 5	Niamey	97322317	
16.	Issoufou Daouda	ONG CDR	Niamey	96552172	issoufgala@yahoo.fr
17.	Hadjia Hadizatou Ousseini	Mutuelle Nagodé	Tahoua	94851623	hadidjatouousseini@yahoo.fr
18.	Issoufou Arzika	CSC/HA Ville Tahoua	Tahoua	97380832	issoufou.arzika@yahoo.fr
19.	Djibo Abdou	DRSP	Dosso	96879213	djibosantecom@yahoo.fr
20.	Nouhou Maiga Amadou	Président CSQ	Niamey	96593415	
21.	Aboubacar Issaka	Cabinet THEC	Doutchi	96575639	
22.	Souley Soumana dit Lacho	RAIL Niger	Doutchi	90193712	

ANNEXE 2 : Outils de mise en œuvre (fiche individuel de crédit et fiche de suivi de remboursement)

FICHE INDIVIDUELLE DE CREDIT

Partie 1 : Nom de la zone = *Sarkin Noma*
Partie 2 : Numéro du bloc = *N° 3*
Partie 3 : Nom du bénéficiaire = *Moussa Bagourome*

Partie 4 : Conditions d'accès au crédit

- 1- Négocier avec un maçon le coût de sa prestation et passer un contrat oral avec lui en présence de son responsable de bloc et du gérant. Ce dernier pourra alors débloquer les matériaux pour le puisard.
- 2- Apporter les pierres pour le puisard
- 3- Construire un puisard réglementaire et une aire de douche cimentée
- 4- Réaliser la fosse pour les latrines
- 5- Apporter le gravier et le sable pour la dalle.

Partie 5 : Type de latrine demandée

+ Profondeur = 3 m = 130 briques
 + Coût total de l'ouvrage = 24 275 F
 + Montant du crédit demandé = 24 275 F

↔	<u>130</u>	briques *		F =	<u>2900</u>	F
↔	<u>3 1/2</u>	sacs de ciment *	<u>5750</u>	F =	<u>20 135</u>	F
↔	<u>2</u>	barres de fer *	<u>450</u>	F =	<u>900</u>	F
↔	<u>1</u>	fil de fer recuit *	<u>350</u>	F =	<u>350</u>	F

Partie 6 : Puisard + douche

+ Coût total de l'ouvrage = 22 220 F
 + Montant du crédit demandé = 22 220 F

↔	<u>1600</u>	tuyau de *	<u>1600</u>	F =	<u>1600</u>	F
↔		grille *		F =		F
↔	<u>1</u>	feuille plastique *	<u>495</u>	F =	<u>495</u>	F
↔	<u>3 1/2</u>	sac de ciment *	<u>5750</u>	F =	<u>20 135</u>	F

Partie 7 : Suivi de l'octroi des matériaux

Dates	Désignation	Quantités	Signatures	
			Bénéficiaire	Gérant
	- sacs de ciment - barres de fer - briques - fil de fer recuit	- 3 1/2 - 2 - 130 - 1		

Partie 8 : Echéancier de remboursements- Montant total à rembourser 6435 F

Dates prévues	Remboursement prévu	Dates réelles	Remboursement réalisé	Reste à payer	Signatures	
					Bénéficiaire	Comité Salubrité
30/05/02	3495					
30/06/02	3000 F					
30/07/02	3000 F					
30/08/02	3000 F					
30/09/02	3000 F					
30/10/02	3000 F					
30/11/02	3000 F					
30/12/02	3000 F					
30/01/03	3000 F					
30/02/03	3000 F					
30/03/03	3000 F					
30/04/03	3000 F					
30/05/03	3000 F					
30/06/03	3000 F					
30/07/03	3000 F					

Partie 9 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- rembourser en espèces les matériaux mis à sa disposition pour la construction d'une latrine et / ou d'un puits avec douche, dont les quantités sont définies à la partie 5 et 6, dans un délai de 12 mois maximum pour la latrine + le puits (ou la latrine seule) et de 3 mois maximum pour le puits.
- respecter l'échéancier de remboursements défini avec lui et représenté à la partie 8. Le montant minimal d'une échéance pour un crédit latrine + le puits est de 3 500 F/mois. Toutefois, le bénéficiaire pourra, s'il le souhaite, accélérer le remboursement (échéances plus élevées) afin de se libérer plus rapidement de son crédit.

Partie 10 : Approbation

Je soussigné, Henri Bergeron, avoir reçu 130 briques 36 sacs de ciment, 2 barres de fer, 4 tuyaux de 1 m, 1 grille et 4 feuille plastique que je m'engage à rembourser en espèces selon les modalités ci-dessus. En cas de litige, le différend sera porté devant l'Administrateur Délégué.

A Dogondoutchi, le 2002

Signature président
Comité Central

Signature du bénéficiaire



Visa de l'Administrateur Délégué

Fiche Suivi Remboursement

Zone Guiya.

Agent de Recouvrement: Lampoli Choukou.

Total des crédits. Latrines octroyés:

Mois de Novembre 2000.

No	Noms et Prénoms.	Montant à Rembourser		Reste à Rembourser	Rémunération si remboursement	Date et signature.
		Prévu	Réalisé'			
1	Yamsou Faria	7515		15.015		
2	ISSIA Alio	3570		17.860		
3	Alkama ISSOUFOU	3760		18.760		
4	Namane Saidou	3760		22.520		
5	Tatona Koukou.	3760		22.520		
6	Hamza Nahamadou	3760		18.770		
7	Yahaya Bourou.	3760		18.770		
8	Namane Moussa	3760		18.760		
9	Boubacar Diallou.	0	-	0		
10	Malan Nayaki	0	-	26.250		
11	Ibro Iacouba.	7515		26.250		
12	ISSA cila Ari.	5000		10.080		
13	Moussa ISSAKA.	7515		12.710	1906	
		53.679				